



## Les grands titres:

- A la veille de la Journée de la femme, l'ONU met le monde au défi d'atteindre l'égalité des sexes d'ici 2030
- Soudan du Sud : l'ONU exprime sa déception après l'échec des pourparlers de paix
- Syrie : l'ONU condamne fermement l'utilisation de produits chimiques toxiques à des fins militaires
- L'ONU se félicite des progrès du processus de dialogue inter-malien
- L'égalité hommes-femmes au travail ne progresse pas suffisamment, selon l'OIT
- L'ONU qualifie de « crime de guerre » la destruction du site archéologique de Nimrud en Iraq
- Ukraine : la situation s'est calmée mais le cessez-le-feu reste fragile, selon l'ONU
- Ban Ki-moon s'inquiète de la décision de l'OLP d'interrompre sa coopération sécuritaire avec Israël
- A Genève, le Conseil des droits de l'homme discute des effets néfastes des changements climatiques
- Népal : l'ONU salue la décision de la Cour suprême d'interdire les amnisties pour les violations graves des droits de l'homme

## **A la veille de la Journée de la femme, l'ONU met le monde au défi d'atteindre l'égalité des sexes d'ici 2030**



**6 mars** - A deux jours des célébrations organisées pour la Journée internationale de la femme, les Nations Unies ont appelé vendredi à capitaliser sur les avancées réalisées en matière d'autonomisation des femmes au cours des vingt dernières années pour adopter un ensemble d'objectifs audacieux, dans le cadre de la réflexion actuelle sur le développement durable, permettant d'atteindre l'égalité des sexes dans le monde d'ici 2030.

L'édition 2015 de la Journée internationale de la femme, célébrée chaque année le 8 mars, coïncide avec le 20<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, une feuille de route historique signée en 1995 par 189 gouvernements, établissant la voie à suivre pour la réalisation des droits de la femme. A ce jour, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing demeurent le principal instrument international en matière de promotion de l'égalité des sexes.

A l'approche de cette commémoration annuelle, un débat de haut niveau était organisé au siège de l'Organisation à New York, dans l'enceinte de l'Assemblée générale de l'ONU, sur le thème : « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles au sein d'un programme de développement transformatif pour l'après -2015 ».

Dans un discours prononcé à cette occasion devant les Etats membres, le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, a fait part de ses attentes, mais également des défis concernant la mise en œuvre des droits de la femme dans le monde.

« Je suis fermement convaincu que l'heure de l'autonomisation des femmes est enfin venue et que nous arrivons au terme d'un voyage commencé il y a deux décennies à Beijing », a-t-il déclaré, avant d'ajouter que le Programme d'action, adopté lors de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes, demeure une ligne directrice ambitieuse mais réaliste pour



l'autonomisation des filles et des femmes, et la réalisation de leurs droits humains.

« Au cours des deux dernières décennies, nous avons connu des avancées significatives », a salué le chef de l'ONU.

Au nombre d'entre elles, M. Ban a notamment cité les appels répétés lancés par le Conseil de sécurité de l'ONU rappelant le rôle des femmes dans le maintien et la consolidation de la paix ; l'adoption par de nombreux pays de mesures pour la promotion de l'égalité des sexes ; la participation croissante des femmes à la vie politique ; la chute du taux de mortalité maternelle dans le monde ; l'amélioration de l'accès des femmes à l'éducation ; et leur participation accrue à l'économie mondiale.

« Mais les gains ont été trop lents et trop irréguliers », a cependant déploré M. Ban.

Alors que la Commission de la condition de la femme de l'Organisation doit se réunir dans quelques jours afin d'évaluer la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, le Secrétaire général a ainsi mentionné un ensemble d'obstacles à l'autonomisation des femmes.

« Il existe encore cinq pays où pas une seule femme n'est représentée au parlement. Il y a aussi huit pays dans le monde où pas une seule femme n'est au gouvernement », a souligné M. Ban.

Le Secrétaire général s'est également indigné, entre autres exploitations et abus, de l'utilisation répétée du viol des femmes comme d'une arme de guerre « vile » par les extrémistes violents ; des mariages précoces et forcés condamnant les filles à l'ignorance, la maladie et la violence ; et de l'exploitation des femmes dans le cadre de travaux non rémunérés et faiblement rémunérés.

« Beaucoup de femmes à travers le monde sont toujours privées de leur santé et de leurs droits sexuels et reproductifs, notamment le droit à la maternité sans risque », a ajouté M. Ban, renvoyant dos à dos les stéréotypes sexistes, l'exclusion et la discrimination des femmes qui perpétuent l'inégalité des sexes « dans tous les pays ».

A la veille de l'adoption d'un programme de développement durable pour l'après-2015 en septembre à New York, le Secrétaire général a par conséquent appelé les Etats membres à adopter des objectifs « audacieux » centrés sur la reconnaissance du rôle des femmes et des filles dans nos sociétés.

« Nous devons nous préparer à réaliser de nouveaux progrès significatifs d'ici 2020 et à mettre en œuvre l'égalité des sexes d'ici à 2030 », a-t-il déclaré. « Que notre cri de ralliement soit 50-50 en 2030! »

Dans cette perspective, le Président de l'Assemblée générale, Sam Kutesa, intervenant également lors de l'évènement, a exhorté dans son allocution les Etats membres à ne pas hésiter à encourager la tenue de débats et de discussions à bâtons rompus sur les racines de la discrimination contre les femmes.

« Les normes profondément enracinées, les croyances et les pratiques qui contribuent à la discrimination fondée sur le sexe doivent être confrontées et changées », a-t-il affirmé, prônant en la matière une politique de tolérance zéro s'agissant des mécanismes de reproduction de la discrimination envers les femmes.

Abordant la question du futur programme de développement durable pour l'après-2015, M. Kutesa a par ailleurs particulièrement insisté sur la dimension économique de l'autonomisation des femmes.

« L'accès aux lignes de crédit est d'une importance cruciale pour les femmes, en particulier pour qu'elles puissent poursuivre la voie de l'entrepreneuriat au sein d'entreprises sans liens avec la culture de la terre. Maintes et maintes fois nous avons constaté que si elles ont accès à des crédits, les femmes prospèrent en tant que propriétaires de petites et moyennes entreprises, notamment dans le tissage, la couture, la minoterie et la boulangerie », a expliqué le Président de l'Assemblée.

Dans son discours, le Secrétaire générale de l'ONU s'est référé au texte de la Déclaration de Beijing afin de mettre en perspective la lutte pour l'égalité des sexes : « N'oublions jamais que, comme l'a si succinctement précisé la Déclaration de Beijing : 'les droits de la femme sont des droits de l'homme' », a-t-il dit.



## Soudan du Sud : l'ONU exprime sa déception après l'échec des pourparlers de paix



**6 mars** - Le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, a exprimé vendredi sa profonde déception suite à l'échec des pourparlers pour ramener la paix au Soudan du Sud, sous l'égide de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD).

M. Ban a notamment regretté « l'incapacité du Président sud-soudanais Salva Kiir et de l'ancien Vice-président Riek Machar à afficher leurs qualités d'hommes d'Etat et à parvenir à un accord sur le partage du pouvoir ».

« Au cours des deux derniers jours, le Secrétaire général a été en contact avec les parties prenantes et les dirigeants régionaux et appelle à la poursuite des négociations. Il prie instamment les deux parties à s'abstenir de toute tentative d'intensifier le conflit et réaffirme qu'il ne peut y avoir de solution militaire ou d'alternative à un règlement négocié », a souligné son porte-parole dans une déclaration à la presse.

« Il apprécie les efforts et le rôle vital joué par l'IGAD et ses envoyés spéciaux pour ramener la paix au Soudan du Sud. Il soutient l'intention de l'IGAD d'élargir la médiation à d'autres partenaires », a-t-il ajouté.

Le Secrétaire général a rappelé la récente résolution du Conseil de sécurité des Nations unies et l'intention du Conseil d'imposer des sanctions ciblées sur les individus et entités qui ne respectent par l'accord de cessation des hostilités du 23 janvier 2014.

## Syrie : l'ONU condamne fermement l'utilisation de produits chimiques toxiques à des fins militaires



**6 mars** - Le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté vendredi une résolution condamnant fermement l'utilisation en tant qu'armes de produits chimiques toxiques, tel que le chlore, dans le cadre du conflit syrien.

Dans cette résolution, adoptée par 14 voix et une abstention, le Conseil des 15 membres « constate avec une profonde inquiétude que des produits chimiques ont été utilisés en République arabe syrienne, ainsi qu'en a conclu avec un degré de certitude élevé la Mission d'établissement des faits menée par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques

(OIAC) ».

La résolution souligne que les individus responsables d'une quelconque utilisation de produits chimiques comme arme, y compris le chlore ou tout autre produit chimique toxique, doivent être tenus responsables, et engage toutes les parties en République arabe syrienne à apporter leur pleine coopération à la Mission d'établissement des faits menée par l'OIAC.

A cet effet, le Conseil rappelle qu'il avait précédemment appelé la Syrie à « s'abstenir d'employer, de mettre au point, de fabriquer, d'acquérir d'aucune manière, de stocker et de détenir des armes chimiques ou d'en transférer, directement ou indirectement, à d'autres États ou à des acteurs non étatiques ».

Tout en décidant de « rester activement saisi de la question », le Conseil a exprimé son soutien à la décision du Conseil exécutif de l'OIAC, le 4 février 2015, tendant à ce que la Mission d'établissement des faits menée par l'OIAC « étudie toutes les informations disponibles concernant les allégations d'utilisation d'armes chimiques en Syrie ».

## L'ONU se félicite des progrès du processus de dialogue inter-malien



**6 mars** - Le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, s'est félicité vendredi des récents progrès pour l'établissement d'une paix inclusive au Mali, estimant que le paraphe d'un projet d'accord sur la paix et la réconciliation au Mali à Alger le 1er mars par le gouvernement du Mali et la coalition de groupes armés Plateforme était une étape importante.

« Le Secrétaire général félicite les parties pour les progrès accomplis à ce jour et exprime sa gratitude envers l'Algérie et les membres de l'équipe internationale de médiation pour leurs efforts déterminés pour soutenir la résolution du conflit », a dit son porte-parole dans une déclaration à la presse.

« Le Secrétaire général note qu'une paix durable requiert la volonté politique et l'engagement personnel de toutes les parties maliennes. À cet égard, il encourage la coalition de groupes armés Coordination à parapher le projet d'accord », a-t-il ajouté.

Le Secrétaire général a appelé « toutes les parties à poursuivre leur engagement en faveur d'un accord final ». « Les Nations Unies restent déterminées à soutenir les Maliens vers la paix, la sécurité, la justice et le développement par la mise en œuvre complète et rapide d'un futur accord », a dit son porte-parole.

Selon la presse, le texte est issu de sept mois de négociations censées mettre fin aux tensions politiques dans le nord du Mali. Il a été paraphé par les parties prenantes, à l'exception de la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA).

Par ailleurs, le chef de l'ONU Ban Ki-moon a annoncé vendredi la nomination du général Michael Lollesgaard, du Danemark, comme commandant de la force de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies au Mali (MINUSMA).

Le général Lollesgaard succède au général Jean Bosco Kazura, du Rwanda, qui a achevé sa mission mi-décembre 2014.

## L'égalité hommes-femmes au travail ne progresse pas suffisamment, selon l'OIT



**6 mars** - Vingt ans après l'adoption par le plus vaste rassemblement de femmes au monde d'un programme ambitieux pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, les femmes sont dans une situation à peine meilleure au regard de l'égalité au travail, souligne l'Organisation internationale du travail (OIT) à la veille de la Journée internationale de la femme, qui sera célébrée le 8 mars.

« Les femmes qui travaillent sont-elles en meilleure posture aujourd'hui qu'il y a vingt ans? », s'est interrogé le Directeur général de l'OIT, Guy Ryder. « La réponse est un oui nuancé. Ces progrès ont-ils répondu à nos attentes? La réponse est résolument non. Nous devons faire preuve d'innovation, recentrer le débat et redonner la priorité au respect des droits des femmes au travail, à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation économique des femmes ».

Le bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action adoptés lors de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes à Beijing en 1995 est mitigé, indique l'OIT.

Parallèlement, l'OIT a aussi publié un nouveau document de travail sur « l'écart salarial lié à la maternité » qui pénalise souvent les femmes dans le monde, en plus et au-delà de l'écart salarial qu'elles connaissent déjà en tant que femmes. Selon ce document, intitulé « L'écart salarial lié à la maternité: analyse des problèmes, théorie et données internationales », les mères gagnent souvent moins que les femmes sans enfant, selon le lieu où elles vivent et le nombre d'enfants qu'elles ont.

En termes de politique, de législation et de ratification des normes internationales du travail, une réelle avancée a été enregistrée. Ainsi, en 1995, 126 Etats Membres de l'OIT avaient ratifié la Convention sur l'égalité de rémunération, 1951 et 122 avaient ratifié la Convention sur la discrimination (emploi et profession), 1958. Les chiffres atteignent aujourd'hui 171 et 172 respectivement.

Pourtant, les femmes sont toujours confrontées à de fréquentes discriminations et inégalités au travail. Dans la plupart des régions du monde, les femmes occupent souvent des emplois dévalorisés et mal rémunérés; elles ont difficilement accès à l'éducation, à la formation et au recrutement; elles ont un pouvoir limité en matière de négociation et de prise de décision; elles endossent la responsabilité de l'essentiel des tâches ménagères non rémunérées.

A l'échelle mondiale, l'écart des taux de participation au marché du travail des hommes et des femmes n'a reculé que marginalement depuis 1995. Actuellement, environ 50% des femmes travaillent, contre 77% des hommes. En 1995, ces chiffres étaient respectivement de 52 et 80%. On estime que réduire cet écart des taux d'activité entre hommes et femmes de 25% dans les pays du G20 d'ici à 2025 permettrait de faire entrer 100 millions de femmes supplémentaires sur le marché du travail.

La protection de la maternité s'est améliorée, bien que beaucoup de femmes soient encore laissées-pour-compte. Tandis que le pourcentage de pays offrant 14 semaines ou plus de congé maternité est passé de 38 à 51%, plus de 800 millions de travailleuses dans le monde, soit 41% de la population féminine, ne disposent toujours pas d'un congé maternité convenable.

Dans le même temps, les Etats reconnaissent de plus en plus les responsabilités familiales des hommes. En 1994, 28% des pays analysés octroyaient, sous une forme ou une autre, un congé paternité. En 2013, ce chiffre a atteint 47%.

Aujourd'hui, les femmes possèdent et dirigent plus de 30% de l'ensemble des entreprises mais elles ont tendance à se concentrer dans les micro et petites entreprises. Des femmes siègent au conseil d'administration de 19% des sociétés à l'échelle mondiale mais seuls cinq pour cent ou moins des PDG des grandes entreprises mondiales sont des femmes.

Alors que les hommes commencent à assumer une plus grande part des responsabilités familiales, les femmes continuent d'être responsables de l'essentiel des soins apportés à la famille, ce qui limite souvent leur accès à un emploi rémunéré à plein temps ou les confine dans des postes à temps partiel, qui ne sont généralement pas aussi bien payés, les femmes consacrent en moyenne 26 heures par semaine aux activités ménagères et aux soins, contre neuf heures pour les hommes.

La violence reste le facteur majeur qui mine la dignité des femmes et l'accès au travail décent. Quelque 35% des femmes sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles qui affectent leur présence au travail.

Un retard salarial persiste pour toutes les femmes, qu'elles aient ou non des enfants. En général, les femmes gagnent en moyenne 77% de ce que perçoivent les hommes, avec un écart absolu qui se creuse pour les femmes les mieux rémunérées. L'OIT a noté qu'au rythme actuel, sans action ciblée, l'égalité salariale entre hommes et femmes ne serait pas atteinte avant 2086, soit dans un délai d'au moins 71 ans.

En outre, l'OIT affirme que l'écart de rémunération non ajusté lié à la maternité semble plus important dans les pays en développement que dans les pays développés. A l'échelle mondiale, l'écart salarial lié à la maternité augmente avec le nombre d'enfants qu'a une femme; dans de nombreux pays européens, par exemple, avoir un enfant n'a qu'un effet négatif réduit, mais les femmes qui ont deux enfants et surtout celles qui en ont trois sont lourdement pénalisées sur le plan salarial. Dans les pays en développement, les données indiquent que le sexe de l'enfant peut avoir une influence dans la mesure où les filles ont davantage tendance que les garçons à participer aux tâches familiales et ménagères, réduisant ainsi l'écart lié à la maternité.

« La conclusion principale vingt ans après la Conférence de Beijing est qu'en dépit de progrès à la marge, il nous reste des années voire des décennies avant que les femmes jouissent des mêmes droits et prestations que les hommes au travail », a déclaré Shauna Olney, Cheffe du Service du Genre, de l'égalité et de la diversité de l'OIT. « L'OIT a lancé l'initiative du Centenaire pour les femmes au travail: elle prévoit d'accélérer l'engagement en faveur d'une action globale qui permettra de relever ce défi et de réaliser le programme de transformation sur l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes que visent les objectifs de



développement durable proposés par l'ONU. Ce changement ne va pas se produire de manière automatique. Pour qu'il adviene, des interventions politiques spécifiques, ciblées et courageuses sont indispensables ».

## L'ONU qualifie de « crime de guerre » la destruction du site archéologique de Nimrud en Iraq



**6 mars** - Le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, et la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Irina Bokova, ont condamné vendredi avec la plus grande fermeté la destruction du site archéologique de Nimrud, en Iraq, la qualifiant de « crime de guerre ».

Ban Ki-moon a condamné "dans les termes les plus forts la poursuite des actes de terreur et de violations du droit international humanitaire par Daech (appelé aussi Etat islamique d'Iraq et du Levant), notamment la campagne systématique de destruction du patrimoine culturel en Iraq comme illustré par la dernière attaque sur le site archéologique de Nimrud", a dit son porte-parole dans un communiqué de presse.

« Le Secrétaire général est profondément troublé par ces événements et appelle les dirigeants politiques et religieux de la région à faire entendre leur voix dans la condamnation de ces attaques inacceptables. La destruction délibérée de notre patrimoine culturel commun constitue un crime de guerre et représente une attaque contre l'humanité dans son ensemble », a-t-il ajouté.

Ban Ki-moon devait rencontrer vendredi Irina Bokova, qui se trouvait ce jour-là au siège de l'ONU à New York. « Il réitère son appel (de Mme Bokova) adressé à l'ensemble de la communauté internationale demandant de veiller à ce que ces attaques ne continuent pas et d'empêcher le trafic illicite des biens culturels, qui contribue aussi directement au financement du terrorisme », a souligné son porte-parole.

Plus tôt vendredi, Mme Bokova avait déclaré que « cette nouvelle attaque contre le peuple iraquien rappelle que le nettoyage culturel qui sévit en Iraq n'épargne rien ni personne : il vise les vies humaines, les minorités et s'accompagne de la destruction systématique du patrimoine millénaire de l'humanité ».

« Nous ne pouvons pas rester silencieux. La destruction délibérée du patrimoine culturel constitue un crime de guerre, et j'en appelle à tous les responsables politiques et religieux de la région à se lever contre cette nouvelle barbarie et rappeler qu'il n'y a aucune justification politique ou religieuse à la destruction du patrimoine culturel de l'humanité », a-t-elle ajouté.

La ville de Nimrud (Kahlku), fondée il y a plus de 3300 ans, était jadis une capitale de l'empire assyrien, dont les fresques, les palais et les œuvres sont célèbres dans le monde entier, dans la littérature et les textes sacrés. Le gouvernement iraquien a confirmé que le site avait été attaqué au bulldozer par des groupes extrémistes armés dans la journée du 5 mars.

La Directrice générale de l'UNESCO a également appelé « tous ceux qui le peuvent, et en priorité les jeunes, en Iraq et ailleurs, à tout mettre en œuvre pour protéger ce patrimoine et à le revendiquer comme le leur et comme le bien commun de l'humanité. »

« J'appelle toutes les institutions culturelles, les musées, les journalistes, les professeurs et les scientifiques, à partager et expliquer encore davantage l'importance de ce patrimoine, de la civilisation mésopotamienne. Contre la folie criminelle de ceux qui détruisent la culture, nous devons aussi répondre par plus de culture et par une mobilisation sans précédent », a-t-elle dit.

Mme Bokova a déclaré avoir déjà saisi le président du Conseil de Sécurité des Nations Unies, et la procureure de la Cour pénale internationale (CPI) sur ce sujet. « L'ensemble de la communauté internationale doit unir ses efforts, en solidarité avec le gouvernement et le peuple iraquien, pour stopper cette catastrophe », a-t-elle dit.

« De même, l'UNESCO est déterminée à tout mettre en œuvre pour documenter et protéger le patrimoine de

l'Iraq et enrayer la lutte contre le trafic illicite des objets culturels, qui participe directement au financement du terrorisme. L'enjeu est la survie de la culture et de la société iraquienne », a-t-elle ajouté.

## Ukraine : la situation s'est calmée mais le cessez-le-feu reste fragile, selon l'ONU



**6 mars** - A l'occasion d'une réunion du Conseil de sécurité des Nations Unies consacrée à la situation en Ukraine, le Secrétaire général adjoint des Nations Unies aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, a estimé vendredi que la situation semblait s'être calmée au cours des deux dernières semaines mais que le cessez-le-feu restait fragile.

« Des violations sporadiques (du cessez-le-feu) se produisent régulièrement, notamment au sud, près de Mariupol, et de nouveau près de l'aéroport de Donetsk », a expliqué M. Feltman dans un exposé devant les membres du Conseil de sécurité.

« L'est de l'Ukraine semble toujours être dans les limbes alors que nous attendons l'application complète de la série de mesures approuvée à Minsk », a-t-il ajouté, saluant les efforts des dirigeants de Russie, d'Ukraine, de France et d'Allemagne, ainsi que le rôle crucial joué par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Le Sous-Secrétaire général des Nations Unies aux droits de l'homme, Ivan Simonovic, a également estimé que le cessez-le-feu dans l'est de l'Ukraine était dans l'ensemble respecté, « avec le signalement d'incidents isolés impliquant l'utilisation d'artillerie et de mortiers ».

Faisant le point sur la situation des droits de l'homme ces derniers mois en Ukraine, M. Simonovic a noté une augmentation de l'utilisation d'armes lourdes et sophistiquées, notamment des systèmes de lance-roquettes multiples. Il a également souligné que de nombreux civils restaient coincés dans la zone de conflit avec de fortes restrictions en matière de liberté de mouvement.

Le Sous-Secrétaire général a aussi noté que les divisions au sein de la société ukrainienne continuaient de s'approfondir et que la situation humanitaire affectait de manière croissante les droits économiques et sociaux de la population dans son ensemble.

« Dans ce contexte, il est absolument crucial que le gouvernement affiche sa détermination et son engagement à combattre la corruption et à s'assurer d'une justice impartiale et d'une reddition des comptes pour toutes les violations des droits de l'homme, indépendamment des auteurs ou des victimes », a dit M. Simonovic.

S'agissant de la République autonome de Crimée, il a noté que la situation se détériorait, avec des violations systématiques des droits de l'homme affectant principalement les Tatars de Crimée et ceux qui sont opposés au 'référendum' de mars », faisant référence au « référendum » de 2014, non-reconnu par la communauté internationale, et portant sur le rattachement de la Crimée à la Russie.

« La situation des droits de l'homme en Ukraine reste grave », a conclu M. Simonovic. « Il y a des craintes d'une possible reprise des hostilités et des inquiétudes concernant la campagne militaire à Mariupol », a-t-il ajouté.

De son côté, le Directeur des opérations au Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), John Ging, a souligné que le cessez-le-feu a permis « une amélioration limitée en matière d'accès humanitaire ».

Cinq millions de personnes à travers le pays ont désormais besoin d'une assistance humanitaire, soit 2 millions dans les zones sous le contrôle du gouvernement et 3 millions dans les zones qui ne sont pas sous son contrôle, a-t-il précisé.

« Les déplacements continuent alors que la pause dans les combats en certains endroits a permis à certains de ceux qui étaient coincés de s'enfuir », a ajouté M. Ging.

## Ban Ki-moon s'inquiète de la décision de l'OLP d'interrompre sa coopération sécuritaire avec Israël



Une rue animée de Jérusalem-Est. Photo IRIN/Shabtai Gold

**6 mars** - Le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, a exprimé vendredi sa profonde préoccupation face à la décision unilatérale du Conseil central de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) de suspendre sa coopération avec Israël en matière sécuritaire.

Selon la presse, le Conseil central de l'OLP a pris la décision, jeudi 5 mars, de cesser toute forme de coopération avec Israël en matière de sécurité. Cette annonce, intervenue au terme d'une réunion de deux jours de l'instance exécutive palestinienne, fait suite à la décision israélienne, début janvier 2015, de geler le transfert de plus de 100 millions de dollars effectué tous les mois à l'Autorité palestinienne au titre de ses recettes fiscales.

S'exprimant par l'intermédiaire de son porte-parole dans un communiqué de presse rendu public au siège de l'ONU, à New York, le Secrétaire général a pris note du fait que le Comité exécutif de l'OLP soumettra un rapport sur la mise en œuvre de cette décision au Conseil central d'ici trois mois.

« Cela laisse une fenêtre de tir aux deux parties pour prendre les mesures nécessaires afin d'honorer leurs obligations respectives », a commenté M. Ban.

A cet égard, le Secrétaire général a exhorté les deux parties à faire preuve de la plus grande retenue et à « inverser le cycle inutile des mesures et des contre-mesures ».

M. Ban a réitéré sa demande à Israël de reprendre le transfert des recettes fiscales légalement dues à l'Autorité palestinienne, en vertu du Protocole de Paris.

« En l'absence d'une mobilisation internationale efficace, la situation peut encore se détériorer », s'est inquiété le Secrétaire général.

Il a lancé un appel urgent à la communauté internationale, y compris au Conseil de sécurité, afin d'aider les parties à créer les conditions d'un « accord de paix global et négocié, capable de mettre fin à l'occupation israélienne et d'achever la création d'un Etat palestinien viable, vivant en paix et en sécurité aux côtés d'Israël ».

## A Genève, le Conseil des droits de l'homme discute des effets néfastes des changements climatiques



**6 mars** - Le Conseil des droits de l'homme a tenu vendredi à Genève un débat sur les mesures et les meilleures pratiques que peuvent adopter les États afin de promouvoir et de protéger les droits de l'homme face aux effets néfastes des changements climatiques.

Le Conseil avait décidé en juin 2014 de tenir chaque année un débat d'une journée sur des thèmes précis liés à la question des droits de l'homme et des changements climatiques.

Le débat a été ouvert par le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, qui s'est exprimé dans un message vidéo. Il a souligné que les changements climatiques menaçaient la possibilité d'atteindre l'objectif du développement durable et risquaient d'entraîner des famines, des troubles politiques et des conflits pour l'accès aux ressources.

Le dernier rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) montre que les changements climatiques risquent d'avoir des répercussions particulièrement fortes sur les populations défavorisées et sur les pays qui ont

le moins contribué à la production de gaz à effets de serre. Ainsi, les habitants des petits États insulaires en développement, de l'Afrique et des pays les moins avancés ont le moins contribué aux émissions nocives de carbone et pourtant ce sont eux qui subissent de plein fouet toutes ces difficultés, a rappelé M. Ban.

Pour le Secrétaire général de l'ONU, « il est donc temps de transformer nos économies et de réduire nos émissions de carbone ». À cet égard, la conclusion d'un accord universel à Paris, en décembre de cette année, sera une étape indispensable, a-t-il conclu.

La Haut-Commissaire adjointe des Nations Unies aux droits de l'homme, Flavia Pansieri, a ajouté que les changements climatiques d'origine humaine étaient non seulement une agression contre l'environnement mais aussi une cause de violations des droits de l'homme et un risque existentiel pour certains pays particulièrement exposés à leurs effets.

Les experts du GIEC et du Conseil des droits de l'homme ont attiré l'attention de la communauté internationale, à maintes reprises, sur les risques particulièrement élevés auxquels sont exposés les catégories de personnes déjà très fragiles ainsi que les pays dont « l'empreinte carbone » est pourtant parmi les plus réduites.

L'accord de Cancun de 2010 a déjà permis de reconnaître la nécessité d'aborder le problème du changement climatique également sous l'angle des droits de l'homme, a souligné Mme Pansieri.

Elle a insisté pour que tout accord sur la mitigation mentionne explicitement les principes de droits de l'homme que sont la non-discrimination, la responsabilité, la participation, l'autonomisation et la transparence. Les mesures qui seront prises pour faire face aux changements climatiques seront ainsi compatibles avec les obligations des États en matière de droits de l'homme, a-t-elle dit.

Ce débat vendredi au Conseil des droits de l'homme a également vu la participation du Président de la République de Kiribati, Anote Tong, et du Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, Abul Hassan Mahmood Ali.

## Népal : l'ONU salue la décision de la Cour suprême d'interdire les amnisties pour les violations graves des droits de l'homme



**6 mars** - Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad Al Hussein, a salué vendredi la décision de la Cour suprême du Népal de refuser l'amnistie aux individus qui se sont rendus coupables de violations graves des droits de l'homme dans le cadre de la guerre civile qui a déchiré le pays pendant une décennie.

« Nous avons examiné l'arrêt et nous sommes sincèrement reconnaissants à la Cour suprême d'avoir appliqué les normes internationales relatives à la responsabilité pour les cas de violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et de violations graves du droit international humanitaire », s'est félicité M. Zeid dans un communiqué de presse à Genève.

La semaine précédente, la Cour suprême du Népal avait refusé de valider une clause susceptible de conférer à la Commission vérité et réconciliation et à la Commission d'enquête sur les personnes disparues la possibilité de demander l'amnistie pour les auteurs d'un certain nombre de violations graves des droits de l'homme.

Les deux Commissions avaient été établies par le gouvernement népalais en mars 2013 pour enquêter sur les violations des droits de l'homme commises dans le pays entre 1996 et 2006. Selon l'ONU, au moins 14.000 personnes ont été tuées pendant cette période de guerre civile et 1.300 autres sont toujours portées disparues.

Suite à la création des Commissions, le gouvernement du pays avait déjà tenté une première fois de leur donner la possibilité d'octroyer des amnisties pour des violations graves des droits de l'homme, disposition à laquelle la Cour suprême du pays s'était également opposée l'an dernier.

« Il y a plus d'un an, le 2 janvier 2014, la Cour suprême avait déjà indiqué qu'il ne pourrait y avoir aucune amnistie pour les violations graves des droits de l'homme. Malgré cette décision, la 'Loi sur la Commission d'enquête sur les personnes disparues, vérité et réconciliation' promulguée en mai 2014, incluait toujours des dispositions qui auraient permis aux deux Commissions de recommander l'amnistie pour les violations graves des droits de l'homme », a expliqué M. Zeid.

« Je me réjouis de l'engagement préalable du gouvernement de se conformer à la décision de la Cour suprême et j'espère que cela sera effectivement le cas dans la pratique », a déclaré le Haut-Commissaire en référence au nouveau jugement de la Cour, qui confirme son précédent.

Dans ce dernier arrêt, la Cour suprême a également déclaré que les Commissions ne doivent pas encourager la réconciliation entre les auteurs et les victimes sans le consentement libre et en connaissance de cause de ces dernières.

« Il est essentiel que les Commissions adoptent cette approche centrée sur la victime, car de nombreuses victimes se sont senties complètement exclues du processus jusqu'à présent », a déclaré M. Zeid.

Sur les nombreuses affaires pénales en cours liées à la guerre civile, seuls deux cas ont donné lieu à des poursuites, alors que les autres étaient restées en suspens dans l'attente de la mise en place des Commissions. Dans son jugement, la Cour suprême a statué que ces cas doivent désormais être statuéés directement par les tribunaux du pays, et non par les Commissions.

« La Cour suprême a clairement fait savoir que le processus de recherche de la vérité ne peut pas supplanter le processus de justice pénale. J'espère que ces cas en suspens peuvent désormais être menés rapidement à leur terme », a déclaré le Haut-Commissaire.